

FÉDÉRATION SHIATSU
FFST FRANÇAISE
TRADITIONNEL

Code de déontologie

Tout membre actif, stagiaire, praticien ou formateur de la Fédération Française de Shiatsu traditionnel (FFST) s'engage dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme aux statuts, au règlement intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur français et européens.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) Concernant la formation

- Fournir dès l'inscription en première année un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de trois mois. Un nouvel extrait sera demandé pour l'inscription à l'examen. Dans le cas d'une condamnation grave, le Conseil d'Administration se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST) ;
- Être détenteur, dès la fin de la première année, de la formation aux premiers secours (PSC1), datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence ;
- Ne pas mentionner sur un site internet ou tout autre média, une qualité de praticien en Shiatsu, ou technicien Shiatsu Bien-Être, tant qu'un certificat fédéral ou une attestation de validation technicien Shiatsu Bien être FFST n'est pas obtenu.

2) Concernant la pratique du Shiatsu

- - Respecter la sécurité de toute personne présente en s'assurant de leur intégrité et de leur sécurité dans toutes ses composantes physique, morale, socioculturelle, religieuse, croyances...
- - S'assurer du consentement de toute personne présente à la formation à recevoir ce qui lui est proposé, de la part des formateurs, des assistants et des autres stagiaires ;
- - Respecter une stricte confidentialité ;
- - Toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau, à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification ;
- - Mener ses activités en Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation ;
- - Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu.

Rappelons que seul le praticien de Shiatsu ou technicien bien être certifié FFST, exerçant sous un statut professionnel, avec une Responsabilité Civile Professionnelle, et une assurance professionnelle, est en droit de demander des honoraires

- Garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une pratique complémentaire, s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et du soutien lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie

Par conséquent, il doit :

- S'abstenir d'établir un quelconque diagnostic médical ;
- Se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical ;
- S'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments ;
- Diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise.

La pratique du Shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical

- Avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique, de ce fait, avoir une liste de professionnels (médecin généraliste, psychologue, ostéopathe... à recommander)

Conclusion :

- Le non-respect de ces engagements pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire interne, voire d'une procédure judiciaire
- La non-observation caractérisée par un membre actif de la FFST des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation de la FFST dès que le Conseil d'Administration en aura connaissance. Toutefois l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'Éthique

Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis.

La FFST se réserve le droit de se porter partie civile.

En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites.

Nom de l'adhérent :

Date :

Signature précédée
de la mention manuscrite
« Lu et approuvé » :



60, rue François 1^{er}, 75008 Paris

06 08 63 47 80 • shiatsu@ffst.fr

www.ffst.fr

Association sans but lucratif (loi de 1901) • Membre de l'International Shiatsu Network (ISN)